

Politique relative aux exigences linguistiques dans les programmes qualifiants de formation à l'enseignement de la Faculté des arts

Adoptée au Conseil académique de la Faculté des arts le 27 mai 2022
Résolution 1041

Mise à jour le 13 septembre 2024

Les programmes de formation à l’enseignement (baccalauréat et maîtrise) de la Faculté des arts sont soumis aux exigences ministérielles concernant la maîtrise de la langue française écrite et parlée. Vous pouvez consulter le détail de ces exigences sur le site du [Centre d’aide en français écrit et oral \(CAFÉO\)](#).

La présente Politique a été développée afin de guider l’ensemble des intervenants – étudiant.e.s, agent.e.s de gestion des études, direction de programme – impliqué.e.s dans le suivi de ces exigences.

Compétence en français oral	3
<i>Délai pour répondre aux exigences</i>	3
<i>Évaluation de la compétence en français oral</i>	3
<i>Calendrier des activités liées à l’évaluation de la compétence linguistique à l’oral pour les étudiant.e.s en enseignement des arts</i>	4
<i>Mesures de suivis</i>	4
Compétence en français écrit	5
<i>Délai pour répondre aux exigences</i>	5
<i>Évaluation de la compétence en français écrit</i>	5
<i>Calendrier des activités liées à l’évaluation de la compétence linguistique à l’écrit pour les étudiant.e.s en enseignement des arts.</i>	6
<i>Mesures de suivis</i>	7
Annexe I : Rôle et responsabilités des intervenants	8
Annexe II : Ressources pour parfaire ses compétences linguistiques	8
Annexe III : Aide-mémoire pour les AGÉ	10

Compétence en français oral

Délai pour répondre aux exigences

1. Les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'un des programmes de **baccalauréat** en enseignement doivent avoir rempli les exigences linguistiques à l'oral avant d'entreprendre le troisième stage. La réussite de ces exigences doit avoir été attestée au plus tard lors du trimestre précédant le stage.
2. Les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'un des programmes de **maîtrise** en enseignement doivent avoir rempli les exigences linguistiques à l'oral avant d'entreprendre la deuxième activité de formation pratique, qu'il s'agisse d'un stage ou d'une pratique supervisée. La réussite de ces exigences doit avoir été attestée au plus tard lors du trimestre précédant le stage ou la pratique supervisée.

Évaluation de la compétence en français oral

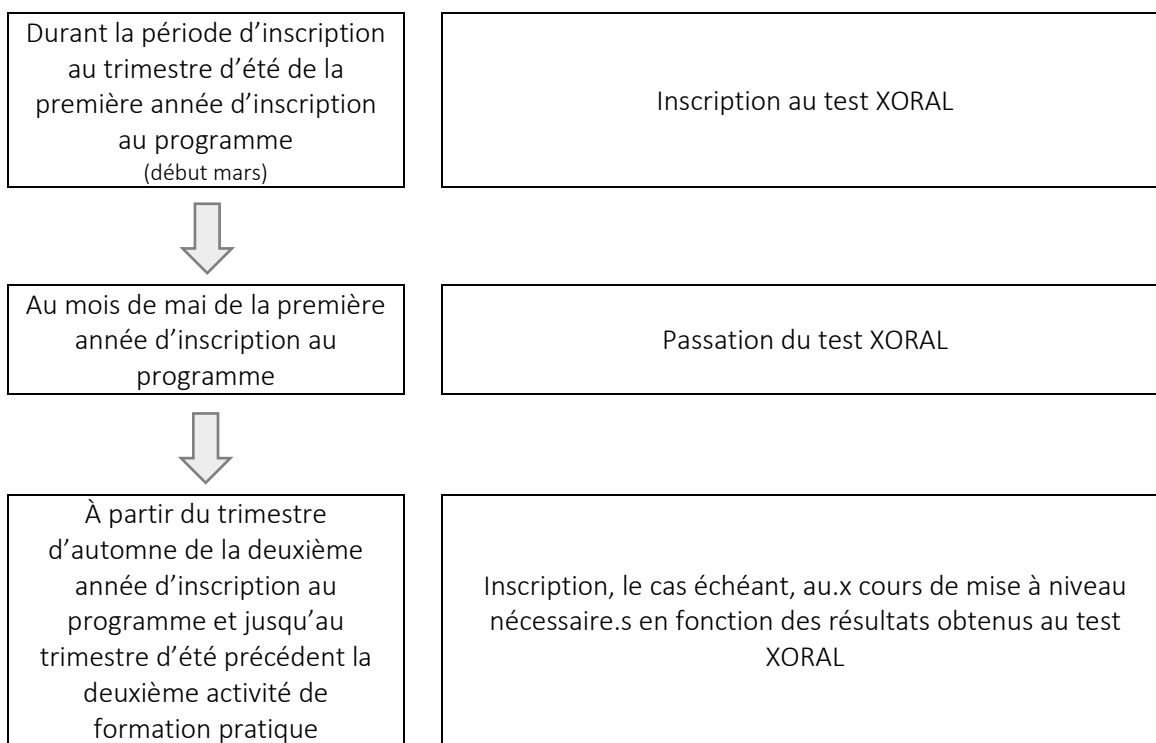
Deux modalités permettent aux étudiant.e.s (à l'exception des étudiant.e.s inscrit.e.s au baccalauréat en art dramatique) de démontrer le niveau de compétence attendu :

1. Réussir l'activité *Tests oraux pour la Faculté des arts* (sigle *XORAL06*) :
 - Le test est offert **une seule fois**, au mois de mai de la première année d'inscription au programme.
 - Le test oral est **gratuit**.
 - Le test comporte **quatre volets** distincts qui doivent tous être réussis avec une note minimale de C pour satisfaire aux exigences.
 - **L'étudiant.e qui n'est pas présent.e au moment du test est automatiquement réputé.e avoir échoué aux quatre volets.**
 - Après la passation des *Tests oraux*, chaque étudiant.e reçoit sa grille d'évaluation par courriel.
 - Des précisions supplémentaires sur le test sont disponibles sur le site du [CAFÉO](#).
2. Réussir des cours de mise à niveau si le test XORAL est échoué en tout ou en partie :
 - [LIN1016 – Compétence en expression orale: la compétence communicative \(1 cr.\)](#)
 - [LIN1017 – Compétence en expression orale: la voix \(1 cr.\)](#)
 - [LIN1018 – Compétence en expression orale: la morphosyntaxe et le lexique \(1 cr.\)](#)
 - [LIN1019 – Compétence en expression orale: la compétence discursive \(1 cr.\)](#)
 - [LIN1020 – La communication orale pour les futurs enseignants \(3 cr.\)](#)

NOTE : les cours LIN1016 à 1019 couvrent les différents volets des *Tests oraux*; le cours LIN1020 couvre l'ensemble du contenu évalué par ces tests. Ces cours sont tous considérés hors programme.

Particularité pour les étudiant.e.s admis.e.s au baccalauréat en art dramatique (enseignement) (7605)
<p>La réussite du cours obligatoire EST2144 – Expression orale et communications avec une note égale ou supérieure à 75% permet d’attester l’atteinte du niveau de compétence attendu en français oral. Conséquemment, les étudiant.e.s de ce programme ayant réussi ce cours avec une note égale ou supérieure à 75% n’ont pas à faire le test XORAL ou les cours de mise à niveau.</p>

Calendrier des activités liées à l’évaluation de la compétence linguistique à l’oral pour les étudiant.e.s en enseignement des arts.



Mesures de suivis

Bien qu’il incombe d’abord à l’étudiant.e de prendre les actions nécessaires pour satisfaire aux exigences linguistiques à l’oral, la direction du programme auquel elle ou il est inscrit.e assure un certain encadrement pour lui offrir les conditions optimales de réussite. Cet encadrement peut prendre la forme de rappels des échéances à venir, d’assistance technique au moment de l’inscription, ou d’autres types de mesures.

La direction de programme peut également procéder à un suivi individualisé lorsque la situation le requiert. Elle a notamment la possibilité de mettre en place un plan d’intervention particulier dans lequel peuvent être spécifiées

des modalités telles que la fixation d'une échéance pour la réussite d'une activité académique, l'inscription à un cours de mise à niveau en français ou l'imposition d'une restriction à la poursuite des études.

Compétence en français écrit

Conformément à *Politique no 50 relative à la langue française de l'UQAM* et à la résolution 244 du Comité des programmes de formation à l'enseignement, le *Test de certification en français écrit pour l'enseignement* (TECFÉE) est le seul test reconnu par le ministère de l'Éducation pour répondre aux exigences du Règlement sur les autorisations provisoires d'enseigner et, par conséquent, pour la diplomation dans ses programmes de formation initiale à l'enseignement.

Délai pour répondre aux exigences

- Les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'un des programmes de **baccalauréat** en enseignement doivent répondre aux exigences linguistiques à l'écrit avant leur inscription au **troisième stage**. Lorsque ce stage a lieu au trimestre d'automne, le TECFÉE doit avoir été réussi au plus tard au mois de mai précédent. Lorsque ce stage a lieu au trimestre d'hiver, le TECFÉE doit avoir été réussi au plus tard au mois d'octobre précédent.
- Les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'un des programmes de **maîtrise** en enseignement doivent répondre aux exigences linguistiques à l'écrit avant leur inscription à la **deuxième activité** de formation pratique, qu'il s'agisse d'un stage ou d'une pratique supervisée. Lorsque cette activité a lieu au trimestre d'automne, le TECFÉE doit avoir été réussi au plus tard au mois de mai précédent. Lorsque cette activité a lieu au trimestre d'hiver, le TECFÉE doit avoir été réussi au plus tard au mois d'octobre précédent.

Évaluation de la compétence en français écrit

1. L'étudiant.e doit effectuer le *Test diagnostique* (DIA0400) institutionnel au premier trimestre de son inscription au programme :
 - a. Si le résultat au *Test diagnostique* **est égal ou supérieur à 75 %**, l'étudiant.e peut entreprendre des démarches pour une première passation du TECFÉE;
 - b. Si le résultat au *Test diagnostique* se **situe entre 70% et 74,9 %**, l'étudiant.e est autorisé à entreprendre des démarches pour une première passation du TECFÉE, mais il lui est recommandé de prendre quelques mesures de mise à niveau avant d'effectuer le TECFÉE;
 - c. Si le résultat au *Test diagnostique* **est inférieur à 70%** l'étudiant.e n'est pas autorisé à entreprendre des démarches pour une première passation du TECFÉE. Elle ou il doit impérativement suivre le cours DDL6000 au cours de la première année. D'autres mesures peuvent être imposées par la direction de programme.

Précisions sur le *Test diagnostique* (DIA0400) institutionnel

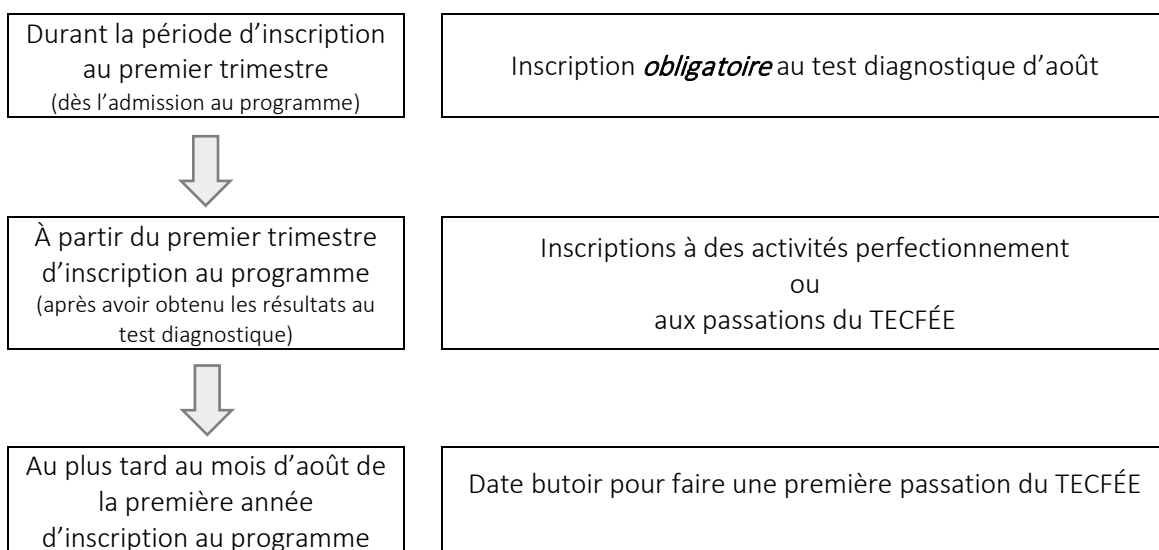
- Ce test est **obligatoire**, sauf pour les étudiant.e.s ayant déjà satisfait les exigences linguistiques à l'écrit, et **gratuit**;
- Le résultat au *Test diagnostique* est un indicateur fiable du niveau de compétence en français écrit. À ce titre, il fournit aux étudiant.e.s des repères utiles pour préparer une première passation du TECFÉE;
- La réussite ou l'échec au *Test diagnostique* ne dispense pas de l'obligation de réussir le TECFÉE.
- Chaque étudiant.e n'a qu'**une seule opportunité** de passer le test diagnostique, soit au mois d'août de sa première année d'inscription au programme;

- **L'étudiant.e qui n'est pas présent.e au moment du test est automatiquement réputé.e avoir échoué au test;**
 - Des précisions supplémentaires sur le test sont disponibles sur le site du [CAFÉO](#).
2. L'étudiant.e doit effectuer une première passation du TECFÉE dans la première année d'inscription au programme.
- a. Si le TECFÉE est échoué, en tout ou en partie, l'étudiant.e doit alors suivre les mesures mises en place par la direction de son programme d'études.

Précisions sur le TECFÉE

- **Tous les étudiant.e.s doivent s'inscrire à au moins une passation du TECFÉE au cours de leur première année au programme** (c'est-à-dire au plus tard à la passation du mois d'août de la première année d'inscription au programme), sauf avis contraire de la direction de programme.
- Chaque année, le TECFÉE est offert à quatre occasions : octobre, février, mai et août.
- Le TECFÉE étant offert par un organisme externe, soit le Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CÉFRANC), il est important de respecter le calendrier d'inscription défini par le [CAFÉO](#).
- Ce test est **payant** et comporte deux volets : *Le code linguistique* et *La rédaction*.
 - Les frais sont à acquitter auprès du CÉFRANC.
- **Le seuil de réussite est de 70%** pour chacune des deux parties du test.
- Les deux volets doivent être réussis pour répondre aux exigences relatives au français écrit.
- Si un.e étudiant.e réussit un des deux volets, ce volet est considéré maîtrisé et ne sera plus évalué lors des passations subséquentes.
- Après 4 échecs au TECFÉE, l'étudiant.e sera convoqué.e à une rencontre obligatoire avec le CAFÉO en vue de discuter des mesures à entreprendre, et ce, pour toutes les passations subséquentes.

Calendrier des activités liées à l'évaluation de la compétence linguistique à l'écrit pour les étudiant.e.s en enseignement des arts.





Mai (stage débutant à l'automne)
ou
Octobre (stage débutant à l'hiver)
de la deuxième année
d'inscription au programme

Dernière passation possible du TECFÉE afin de pouvoir être inscrit.e à son stage ou sa pratique supervisée selon le cheminement académique recommandé

Mesures de suivis

Bien qu'il incombe d'abord à l'étudiant.e de prendre les actions nécessaires pour satisfaire aux exigences linguistiques à l'écrit, la direction du programme auquel elle ou il est inscrit.e assure un certain encadrement pour lui offrir les conditions optimales de réussite. Cet encadrement peut prendre la forme de rappels des échéances à venir, d'assistance technique au moment de l'inscription, ou d'autres types d'initiatives.

La direction de programme peut également procéder à un suivi individualisé lorsque la situation le requiert. Entre autres, elle a la possibilité de mettre en place un plan d'intervention particulier, où peuvent être spécifiées des modalités de poursuite du cheminement académique dans le programme, comme l'imposition d'un délai particulier pour la réussite d'une activité académique, l'inscription à un cours de mise à niveau, voire une restriction à la poursuite des études.

Annexe I : Rôle et responsabilités des intervenants

Étudiant.e.s

- Prendre connaissance des [règles ministérielles relatives à l'évaluation des exigences linguistiques dans les programmes de formation à l'enseignement](#) ainsi que des éléments mentionnés dans la *Politique facultaire* ainsi que dans le guide des exigences linguistiques élaboré par son programme;
- Être activement engagé dès son inscription au programme dans une démarche visant la satisfaction des exigences linguistiques à l'oral et à l'écrit.

Agent.e de gestion des études (AGÉ)

- Rappeler aux étudiant.e.s, avant chaque période d'inscription, les différents échéanciers à venir, ainsi que l'horaire des activités offertes au regard du processus de développement et d'évaluation des compétences linguistiques ;
- Supporter techniquement les étudiant.e.s durant la période d'inscription ;
- Vérifier l'application du plan d'intervention individuel convenu entre un.e étudiant.e et la direction de programme ;
- Réviser régulièrement le dossier académique de chaque étudiant.e actif.ve dans un programme dont il a la responsabilité.
- S'assurer que les étudiant.e.s ont démontré l'atteinte du niveau de compétence linguistique attendu avant l'inscription au troisième stage (pour les programmes de baccalauréat) ou la deuxième activité de formation pratique (pour les programmes de maîtrise).

Direction de programme

- Rencontrer les étudiant.e.s qui ne respectent pas le cheminement prévu ;
- Établir, de concert avec l'étudiant.e, un plan d'intervention visant à le ou la mener vers l'atteinte des exigences attendues sur le plan des compétences linguistiques orales et écrites.

Agent.e de stage

- Vérifier que les étudiant.e.s ont démontré l'atteinte du niveau de compétence linguistique attendu avant de commencer le processus de placement au troisième stage (pour les programmes de baccalauréat) ou la deuxième activité de formation pratique (pour les programmes de maîtrise).

Coordonnateur.trice

- S'assurer de la disponibilité des activités académiques nécessaires au cheminement des étudiant.e.s (XORAL06, test diagnostique, cours de mise à niveau LIN ou DDL, etc.) ;
- Diffuser aux AGÉ les informations pertinentes à leur travail (calendrier des activités particulières, etc.) et leur offrir un soutien lorsque cela s'avère nécessaire.
- Mise à jour annuelle du *Politique facultaire*.
- Agir comme intermédiaire auprès du CAFÉO.

Annexe II : Ressources pour parfaire ses compétences linguistiques

Vous trouverez ci-dessous une liste de ressources accessibles aux étudiant.e.s qui désirent travailler sur leurs compétences linguistiques à l'écrit.

Ressources disponibles à l'UQAM

- Cours [DDL6000 – Le soutien en français écrit dans enseignement](#)
 - o Ce cours a été conçu dans l'optique de permettre aux étudiant.e.s des programmes en enseignement d'améliorer leurs compétences en français écrit.
 - o Ce cours n'est pas obligatoire pour tous les étudiant.e.s. Selon les programmes, il peut être imposé dans le cadre du suivi individualisé effectué par la direction de programme.
- Le [Programme court de premier cycle en linguistique appliquée à l'étude de la grammaire](#) offre la possibilité aux étudiant.e.s de suivre plusieurs cours de perfectionnement en grammaire. À noter que la plupart de ces cours sont ouverts à l'ensemble de la population étudiante de l'UQAM – il n'est donc pas nécessaire d'être admis.e au programme pour s'y inscrire.
- Le [Certificat de perfectionnement en français langue seconde](#) permet aux personnes n'ayant pas le français comme langue première de parfaire leurs compétences.
- Soutien offert par le [CAFÉO](#)
 - o Le CAFÉO offre plusieurs mesures d'aide, tant individuelles que collectives, ainsi qu'un [répertoire de ressources](#) afin de vous permettre d'améliorer vos compétences linguistiques.
- Le [SVE](#) met à la disposition des étudiant.e.s de l'UQAM plusieurs ressources pouvant vous aider à améliorer vos stratégies d'études.

Ressources disponibles à l'extérieur de l'UQAM

- Test diagnostique de l'UQAR : <http://testorthographe.uqar.ca/>
- Simulation du TECFÉE préparée par l'UQO : https://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/cafem/simulation_du_tecfee_1_et_corrige.pdf.
- Page web de l'UQTR portant sur le TECFÉE : www.uqtr.ca/test/tecfee.
 - o Vous y trouverez plusieurs exercices pouvant vous permettre de développer vos compétences ainsi que plusieurs ressources pédagogiques.
- Page web de l'Université d'Ottawa proposant des outils de révision : <http://www.visezjuste.uottawa.ca/>.
- Le Centre Pauline-Julien offre des cours de préparation au TECFÉE : <https://centre-pauline-julien.cssdm.gouv.qc.ca/cours-offerts/cours-de-preparation-aux-examens-de-francais-tecfée-cefranc-sel-oqlf/>
- Les éditions ERPI ont publié des ouvrages ayant pour objectif de préparer les lecteurs.trices en vue de la passation du TECFÉE : <https://www.pearsonerpi.com/fr/collegial-universitaire/pedagogie/guide-pour-reussir-le-tecfe-2e-ed-combo-cahiers-notions-theoriques-c-30189>.

Annexe III : Aide-mémoire pour les AGÉ

- Dès l'admission d'un.e étudiant.e à un programme de formation à l'enseignement, il faut que lui soit transmise une copie de la présente *Politique facultaire* ainsi que du guide des exigences linguistiques de sa cohorte.
- Avant l'ouverture de chaque période d'inscription, un courriel d'informations générales devra être transmis à l'ensemble des étudiant.e.s inscrit.e.s à un programme de formation à l'enseignement. Les informations suivantes devront être présentes dans le courriel :
 - La date limite d'inscription pour la prochaine passation du TECFÉE ;
 - Un lien vers le site du CAFÉO ;
 - La liste des groupes-cours LIN1016 à LIN1020, ainsi que du DDL6000, offerts lors du prochain trimestre ;
 - L'horaire des cours-groupes du XORAL06 offerts (le cas échéant). Il sera important de mentionner que seule la cohorte de première année peut s'inscrire au test.
 - Finalement, la *Politique facultaire* devra également être jointe à ce courriel.
- Au minimum, deux vérifications annuelles complètes des dossiers académiques des étudiant.e.s inscrit.e.s à un programme de formation en enseignement.
 - Il est recommandé de faire ces vérifications juste avant le début du trimestre d'automne et avant la fin de la période d'inscription du trimestre d'été. Ces périodes ont été identifiées parce qu'elles s'avèrent stratégiques pour les inscriptions.
 - Il sera important de transmettre la liste des étudiant.e.s dont le dossier pose problème à la direction de programme, de façon à ce qu'il leur soit possible de rencontrer ces étudiant.e.s. Les critères particuliers pour qu'un dossier soit considéré comme posant des problèmes devront être établis de concert avec la direction de programme. Il est suggéré de garder une trace écrite de ces critères : cela facilite le traitement des dossiers et permet une plus grande uniformité lors de l'identification des dossiers problématiques.